

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

L'Office d'investissement du RPC tient des registres et élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, aux règlements administratifs et à l'Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement.

Le comité de vérification voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Ce comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés à l'occasion et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office d'investissement du RPC, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de l'Office d'investissement du RPC et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



JOHN A. MACNAUGHTON

Président et chef de la direction



JANE NYMAN

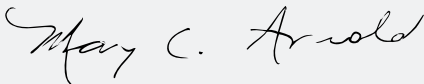
Vice-présidente – Finances et exploitation

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements détenus par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* ainsi qu' à l'Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC.

Au nom du conseil d'administration



MARY C. ARNOLD

Présidente du comité de vérification, au nom du conseil d' administration, le 6 juin 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats et du bénéfice net accumulé (de la perte nette accumulée) provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement du RPC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office d'investissement du RPC et des placements détenus au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les transactions de l'Office d'investissement du RPC qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectuées conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office d'investissement du RPC conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.



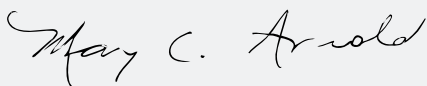
COMPTABLES AGRÉÉS

Toronto (Ontario), le 18 mai 2001

BILAN

<i>31 mars 2001 (en milliers de dollars)</i>	2001	2000
ACTIF		
Placements (note 2)		
Actions canadiennes	5 024 457 \$	1 954 372 \$
Actions étrangères	2 130 419	438 389
TOTAL DES PLACEMENTS	7 154 876	2 392 761
Encaisse et placements à court terme	546	1 022
Autres actifs (note 3)	921	1 080
TOTAL DE L'ACTIF	7 156 343	2 394 863
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 174	3 070
TOTAL DU PASSIF	2 174	3 070
ACTIF NET	7 154 169 \$	2 391 793 \$
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :		
Capital-actions (note 5)	— \$	— \$
Bénéfice net (perte nette) accumulé(e) provenant de l'exploitation	(391 252)	460 338
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 6)	7 545 421	1 931 455
ACTIF NET	7 154 169 \$	2 391 793 \$

Au nom du conseil d'administration,



MARY C. ARNOLD

Présidente du comité de vérification



M. JOSEPH REGAN

Administrateur, membre du comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU BÉNÉFICE NET (DE LA PERTE NETTE)

ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION

<i>Exercice terminé le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)</i>	2001	2000
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT (note 7)		
Actions canadiennes	(532 109)\$	424 603 \$
Actions étrangères	(312 746)	39 183
	(844 855)	463 786
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (note 8)		
Charges d'exploitation	2 279	1 450
Salaires et avantages sociaux	1 963	1 003
Honoraires des gestionnaires de placement externes de fonds	1 535	342
Honoraires et frais de consultation	958	855
	6 735	3 650
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(851 590)	460 136
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	460 338	202
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE	(391 252)\$	460 338 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

<i>Exercice terminé le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)</i>	2001	2000
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 391 793 \$	12 144 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 6)	5 613 966	1 919 513
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	(851 590)	460 136
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE	4 762 376	2 379 649
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	7 154 169 \$	2 391 793 \$

ÉTAT DU PORTEFEUILLE

31 mars 2001 (en milliers de dollars)	Juste valeur des placements		% du portefeuille	
	2001	2000	2001	2000
ACTIONS CANADIENNES (note 2)				
Actions canadiennes – TSE 300 (Combinaison de fonds indiciels et de placements directs en actions qui reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto)	3 057 054 \$	1 954 372 \$	42,7 %	81,7 %
Autres actions canadiennes (Portefeuille diversifié de placements dans des caisses en gestion commune et de placements directs en actions – voir la note 2)	1 967 403	—	27,5 %	0,0 %
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES (Coût 2001 – 5 635 082 \$; 2000 – 1 633 029 \$)	5 024 457	1 954 372	70,2 %	81,7 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES (note 2)				
Fonds indiciel d'actions américaines – S&P 500	1 069 852	219 956	15,0 %	9,2 %
Fonds indiciel d'actions EAFE	1 060 567	218 433	14,8 %	9,1 %
TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES (Coût 2001 – 2 407 243 \$; 2000 – 400 185 \$)	2 130 419	438 389	29,8 %	18,3 %
TOTAL DES PLACEMENTS	7 154 876 \$	2 392 761 \$	100,0 %	100,0 %

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la Loi. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque de pertes indu et compte tenu des facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur la capacité de celui-ci de respecter ses obligations financières.

L'exercice de l'Office d'investissement du RPC se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**A) PRÉSENTATION**

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement du RPC en tant qu'entité juridique distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

B) ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur des placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Les placements à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur.

C) CONSTATATION DU REVENU

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes, les intérêts créditeurs et les distributions de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

D) CONVERSION DES DEVICES

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

E) TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les sommes reçues du RPC sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

F) IMPÔTS SUR LE REVENU

L'Office d'investissement du RPC est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office d'investissement du RPC sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

G) RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire certaines estimations et hypothèses susceptibles d'influer sur la valeur comptable de l'actif et du passif, le revenu et les frais connexes et l'information présentée dans les notes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille fournit des détails sur les placements détenus au 31 mars 2001.

A) POLITIQUE DE PLACEMENT

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (la « politique de placement ») qui décrit comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 31 mars 2001, ces actifs totalisaient environ 36 milliards de dollars (au coût) et étaient composés principalement de titres de créance d'État. Par conséquent, et conformément à la politique de placement, la totalité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont en actions, une part d'au moins 70 % de la valeur comptable des placements étant affectée à des actions canadiennes et le reste, à des actions étrangères.

Le règlement de l'Office d'investissement du RPC autorise la gestion active d'une part pouvant atteindre 50 % des actions canadiennes, à leur valeur comptable. Le règlement restreint la gestion du reste des placements en actions canadiennes en prévoyant qu'ils doivent essentiellement reproduire la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. Au 31 mars 2001, environ 64 % des placements en actions canadiennes, à leur valeur comptable, reproduisaient essentiellement l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto.

Aux termes de la politique de placement, les placements en actions étrangères doivent reproduire essentiellement de grands indices boursiers. Les placements en actions étrangères sont détenus dans des fonds qui reproduisent essentiellement l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI) EAFE et l'indice Standard & Poor's (S&P) 500. Les placements ne sont pas couverts contre les fluctuations des taux de change.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fonction de celle des actifs, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

Comme le prévoit la politique de placement, l'Office d'investissement du RPC peut avoir recours à certains instruments dérivés pour s'exposer au marché en reproduisant des placements directs dans un indice boursier pertinent, à condition que les instruments dérivés ne servent pas à créer un levier financier. Les fonds communs de placement et les caisses en gestion commune dans lesquels l'Office d'investissement du RPC détient des parts, sont, sous réserve de cette restriction, autorisés à avoir recours à des instruments dérivés et peuvent le faire de temps à autre. Si ce n'est par l'intermédiaire de ces caisses et fonds, l'Office d'investissement du RPC n'a pas conclu directement de contrats dérivés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001.

C) RISQUE DE CHANGE

L'Office d'investissement du RPC est exposé au risque de change puisqu'il détient des parts dans des caisses en gestion commune d'actions étrangères dont la valeur fluctuera en raison des variations des taux de change. Le risque de change sous-jacent par région géographique s'établit comme suit au 31 mars 2001 :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2001		2000	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
États-Unis	1 069 852 \$	50 %	219 956 \$	50 %
Europe	743 059	35 %	145 796	34 %
Extrême-Orient	287 063	14 %	67 454	15 %
Australie et Nouvelle-Zélande	30 445	1 %	5 183	1 %
	2 130 419 \$	100 %	438 389 \$	100 %

Conformément à la politique de placement, le risque de change n'est pas couvert.

3. AUTRES ACTIFS

Voici en quoi consistent les autres actifs :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2001	2000
Transactions en cours de négociation	— \$	533 \$
Dividendes à recevoir	493	384
Immobilisations	261	141
Autres actifs	167	22
	921 \$	1 080 \$

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Voici en quoi consistent les créditeurs et charges à payer :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2001	2000
Transactions en cours de négociation	— \$	1 801 \$
Autres créditeurs et charges à payer	2 174	1 269
	2 174 \$	3 070 \$

5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office d'investissement du RPC correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Les actions sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

6. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'article 111 du *Régime de pensions du Canada* prévoit le transfert à l'Office d'investissement du RPC des fonds dont le RPC n'a pas besoin pour payer les prestations de retraite courantes. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, ainsi que du produit des obligations d'État arrivées à échéance et rachetées qui sont détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral. Au cours de l'exercice, un total de 5 613 966 000 \$ (1 919 513 000 \$ en 2000) a été transféré à l'Office d'investissement du RPC. Depuis sa création, celui-ci a reçu 7 545 421 000 \$ du RPC.

7. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

A) REVENU (PERTE) DE PLACEMENT POUR L'EXERCICE

Voici en quoi consiste le revenu (la perte) de placement :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2001	2000
ACTIONS CANADIENNES		
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(931 968)\$	321 159 \$
Distributions de gains en capital et de dividendes provenant de fonds	213 298	9 000
Gains réalisés	180 277	89 355
Autre revenu de placement	6 284	5 089
	(532 109)	424 603
ACTIONS ÉTRANGÈRES		
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(315 028)	38 213
Distributions de gains en capital et de dividendes provenant de fonds	—	281
Gains (pertes) réalisé(e)s	(99)	286
Autre revenu de placement	2 381	403
	(312 746)	39 183
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT TOTAL (E)	(844 855)\$	463 786 \$

Pour mettre en œuvre sa stratégie de reproduction du marché, l'Office d'investissement du RPC fait appel à des fonds indiciels. Dans les cas où il doit acheter un montant important de parts de fonds indiciel, l'Office d'investissement du RPC commence par acheter les titres individuels qui composent l'indice. Ces titres sont ensuite cédés au fonds indiciel en échange de parts du fonds. Lors de la cession, l'Office d'investissement du RPC peut réaliser un gain ou une perte, qui correspond à l'écart entre le cours des titres au moment de la cession et leur coût initial.

B) RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement du portefeuille et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

	2001		2000	
	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Actions canadiennes	(7,7) %	(18,6) %	45,3 %	45,5 %
Actions étrangères	(17,5) %	(18,2) %	16,6 %	16,1 %
Rendement total	(9,4) %	(17,8) %	40,1 %	39,3 %

L'Office d'investissement du RPC utilise diverses mesures à court, moyen et long terme pour porter un jugement éclairé sur le rendement de ses placements. Les rendements des indices de référence servent à évaluer le rendement des placements relativement à celui des grands marchés sur lesquels l'Office d'investissement du RPC investit : l'indice TSE 300 pour les actions canadiennes, l'indice S&P 500 (l'indice MSCI U.S. jusqu'en novembre 2000) et l'indice MSCI EAFE pour les actions étrangères.

Le rendement total de référence regroupe le rendement des indices de référence des catégories d'actif selon leur poids respectif dans la composition de l'actif précisé dans la politique de placement.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes établies par l'Association for Investment Management and Research.

8. FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION

A) CHARGES D'EXPLOITATION

Voici en quoi consistent les charges d'exploitation :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2001	2000
Frais de communications	700 \$	364 \$
Rémunération des administrateurs	376	269
Honoraires des dépositaires	281	140
Fournitures et matériel de bureau	252	179
Charges locatives	237	231
Frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions du conseil d'administration	129	100
Autres charges d'exploitation	304	167
	2 279 \$	1 450 \$

Les frais de communications de l'exercice 2001 comprennent les dépenses relatives aux assemblées publiques exigées par la loi qui ont eu lieu dans tout le pays au mois de janvier 2001.

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 12 000 \$ par administrateur et des jetons de présence de 900 \$ par réunion de comité, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels supplémentaires de 3 000 \$ pour la présidence de chaque comité. (Il n'y a pas de jetons de présence distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration.) La présidente reçoit également une rémunération annuelle supplémentaire de 32 000 \$ pour assumer la présidence du conseil d'administration mais elle n'a pas droit aux honoraires de 3 000 \$ payés aux présidents de comité.

Les administrateurs de l'Office d'investissement du RPC viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités. Pendant l'exercice 2001, il y a eu 14 réunions du conseil et 17 réunions de comité.

B) RÉMUNÉRATION DES CADRES

La rémunération des cadres dirigeants de l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'est élevée à 1 214 697 \$ (422 931 \$ en 2000). Ce total comprend les montants suivants :

Employé	Année	Traitement	Prime annuelle de rendement ⁵	Prime de rendement à long terme ⁵	Avantages ⁶
John A. MacNaughton ¹	2001	350 000 \$	175 000 \$	30 490 \$	50 406 \$
Président et chef de la direction	2000	201 923 \$	100 962 \$	— \$	4 256 \$
Valter Viola ²	2001	109 846 \$	74 695 \$	— \$	7 303 \$
Vice-président – Recherche et gestion du risque	2000	— \$	— \$	— \$	— \$
Jane Nyman ³	2001	101 231 \$	49 603 \$	4 952 \$	15 501 \$
Vice-présidente – Finances et exploitation	2000	78 077 \$	37 589 \$	— \$	124 \$
Mark Weisdorf ⁴	2001	85 385 \$	68 308 \$	— \$	9 206 \$
Vice-président – Placements sur les marchés privés	2000	— \$	— \$	— \$	— \$

¹ Est entré en fonction le 7 septembre 1999.

² Est entré en fonction le 9 août 2000. Outre les sommes indiquées ici, M. Viola a reçu, à son entrée en fonction, un paiement de 50 000 \$ représentant la rémunération provenant de son employeur précédent à laquelle il avait renoncé.

³ Est entrée en fonction le 13 septembre 1999. Le salaire de l'exercice 2001 correspond à 8½ mois de rémunération.

⁴ Est entré en fonction le 16 octobre 2000.

⁵ Les primes de rendement, qui comprennent un élément annuel et un élément à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. La prime de rendement à long terme, qui est versée sur une période de trois ans, représente les montants à payer pour l'exercice courant.

⁶ Les avantages comprennent les cotisations à un régime de retraite enregistré à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire pour les cadres, de même qu'une assurance-vie, des cotisations de club et toute autre rémunération en nature.

C) HONORAIRES ET FRAIS DE CONSULTATION

Voici en quoi consistent les honoraires et frais de consultation :

(en milliers de dollars)	2001	2000
Frais de consultation	532 \$	626 \$
Honoraires d'avocats	225	124
Honoraires de comptabilité et de vérification	201	105
	958 \$	855 \$

Les frais de consultation représentent les sommes payées pour l'aide professionnelle que l'Office d'investissement du RPC a sollicitée relativement à sa planification stratégique, à la gouvernance, au recrutement de cadres et à d'autres questions concernant les ressources humaines.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉDÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ DE PLACEMENT

Gail Cook-Bennett (<i>présidente</i>)	Dale G. Parker
Mary C. Arnold	M. Joseph Regan
Gilbert Gill	Helen Sinclair
Monique Leroux	Richard M. Thomson
Jacob Levi	David Walker
Helen M. Meyer	

DIRIGEANTS

John A. MacNaughton, *président et chef de la direction*
Jane Beatty, *vice-présidente, avocate-conseil et secrétaire générale*
(est entrée en fonction le 11 juin 2001)
Jane Nyman, *vice-présidente – Finances et exploitation*
Valter Viola, *vice-président – Recherche et gestion du risque*
Mark A. Weisdorf, *vice-président – Placements sur les marchés privés*

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mary C. Arnold (*présidente*)
Gilbert Gill
Jacob Levi
Helen M. Meyer
M. Joseph Regan

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Richard M. Thomson (*président*)
Gail Cook-Bennett
Helen M. Meyer
M. Joseph Regan
David Walker

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Dale G. Parker (*président*)
Gail Cook-Bennett
Monique Leroux
Jacob Levi
Helen Sinclair

ADRESSE

181, avenue University
Bureau 1800
Toronto (Ontario)
M5H 3M7

À partir du
1^{er} septembre 2001

Un, rue Queen est	Tél. : 416-868-4075
Bureau 2700	Télé. : 416-868-4083
C.P. 101	Sans frais : 1 800 557-9510
Toronto (Ontario)	Site Web : www.oirpc.ca
M5C 2W5	

This annual report is also
available in English.



181, avenue University
Bureau 1800
Toronto (Ontario)
M5H 3M7

À partir du
1^{er} septembre 2001

Un, rue Queen est
Bureau 2700
C.P. 101
Toronto (Ontario)
M5C 2W5

www.oirpc.ca

